



SCÈNE DÉPARTEMENTALE

LA MAMISÈLE - 40230 SAUBRIGUES

## TREMLIN PLEIN CHANT

### Règlement intérieur

#### ARTICLE 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

L'association Scène aux Champs organise à Saubrigues dans le cadre du soutien aux artistes émergents, un tremplin amateur des musiques actuelles, qui porte le nom de « Plein Chant », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Notre objectif est de promouvoir des artistes créatifs et innovants, et des interprétations originales.

Ce tremplin donnera l'occasion d'une soirée musicale conviviale et festive à partager avec un public local accueilli gratuitement (voir site [www.scene-champs.fr](http://www.scene-champs.fr) pour la date).

**S'inscrire au Tremplin c'est donc s'engager à être disponible à la date du concert pour une représentation !**

#### ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le tremplin est ouvert à tous les artistes et/ou groupes non professionnels des Landes ou de la région Aquitaine et non-signés auprès des labels et/ou maisons de disques. Un participant est une personne seule ou un groupe.

Ce tremplin se place exclusivement dans un cadre amateur, et sur le principe du bénévolat.

Les mineurs devront fournir une **autorisation parentale** leur permettant de participer au tremplin.

Les groupes et artistes cèdent gratuitement à l'organisateur les droits d'utilisation de leur image, de leur nom, et titres de morceaux pendant le concours. Ils acceptent par le présent règlement intérieur la diffusion de photos de concert dans la presse et sur nos supports de communication.

Les membres de chaque groupe devront désigner un représentant, celui-ci devant être impérativement majeur.

Association **SCÈNE AUX CHAMPS**

30 place de la mairie 40230 Saubrigues

Tél : 06 88 59 28 18

[scene-champs@wanadoo.fr](mailto:scene-champs@wanadoo.fr)

[www.scene-champs.fr](http://www.scene-champs.fr)

Version du 18/01/2019, consultez

<https://www.scene-champs.fr/plein-chant/> pour la dernière version



## SCENE DEPARTEMENTALE

### LA MAMISÈLE - 40230 SAUBRIGUES

#### ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au tremplin Plein Chant, les formations musicales devront fournir les éléments suivants :

1-Un envoi de 3 à 5 morceaux (format MP3, Wav, ou Ogg). Ces 3 morceaux devront être des compositions originales (les participants garantissent être les auteurs, compositeurs et interprètes). La qualité du son ne sera pas un critère de sélection (préciser pour chaque morceau nom du groupe + nom du titre).

2-Une fiche de présentation de l'artiste ou du groupe avec photos, bio, ainsi que les coordonnées du représentant du groupe. Il est très important de nous expliquer vos **motivations** pour participer à ce tremplin (qu'est-ce qu'il peut vous apporter ? qu'est-ce qui vous intéresse dans le prix : la scène ? la résidence ? l'enregistrement ?).

3-La validation du présent règlement et notamment, le cas échéant, l'autorisation parentale dûment signée pour chacun des participants mineurs.

Les inscriptions doivent se faire sur le site internet de l'organisateur, **avant la date fixée par l'organisateur précisée sur la page d'inscription** : [www.scene-champs.fr/plein-chant/](http://www.scene-champs.fr/plein-chant/)

Tout dossier incomplet ne pourra être validé et sera par conséquent rejeté sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée.

#### ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION

Il est précisé que pour l'ensemble du processus de sélection, les groupes ou artistes candidats devront impérativement se référer au présent règlement.

##### A – PRESELECTION

L'écoute des morceaux envoyés et l'étude des dossiers permettront de sélectionner 4 groupes ou artistes.

Cette sélection sera faite par le collectif de programmation de l'association Scène aux Champs.

Les résultats pour les artistes ou groupes qualifiés seront communiqués par courrier, courriel et/ou par téléphone en mars. Les résultats ne seront susceptibles d'aucune réclamation et/ou contestation. Les artistes non sélectionnés seront également informés, et ce courant avril au plus tard.

#### Association SCÈNE AUX CHAMPS

30 place de la mairie 40230 Saubrigues

Tél : 06 88 59 28 18

[scene-champs@wanadoo.fr](mailto:scene-champs@wanadoo.fr)

[www.scene-champs.fr](http://www.scene-champs.fr)

Version du 18/01/2019, consultez

<https://www.scene-champs.fr/plein-chant/> pour la dernière version



## SCÈNE DÉPARTEMENTALE

### LA MAMISÈLE - 40230 SAUBRIGUES

**Les artistes ou groupes sélectionnés seront invités à se produire sur scène à la Mamisèle. Assurez-vous donc d'être disponibles !**

#### **B – SOIRÉE « PLEIN CHANT »**

Les groupes ou artistes sélectionnés produiront sur scène, à la Mamisèle le **à la date fixée par l'organisateur** (voir site [www.scene-champs.fr](http://www.scene-champs.fr)) un set de 30 minutes. Le set présenté doit être exclusivement composé de compositions originales. Chaque groupe aura 15 minutes pour s'installer sur scène et faire un « Line- Check » avant sa prestation. Tout temps dépassé sera imputé sur le temps de prestation du groupe (au total 45 minutes : changement de plateau + set de présentation).

Auparavant, les artistes et/ou groupes complèteront la fiche technique-type que leur présentera l'organisateur afin d'y faire figurer les spécificités techniques de leur prestation. Ces demandes techniques seront acceptées dans la limite des moyens possibles de la salle.

L'ordre de passage, sera établi conjointement par le collectif de programmation et par le Technicien de la salle en fonction des fiches techniques des groupes et des styles musicaux.

La sélection pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix du tremplin sera faite par un jury composé de personnes issues du monde du spectacle et de l'association (musiciens, techniciens, organisateurs d'événements...). Ils évalueront la prestation scénique du groupe ou de l'artiste en attribuant une note sur 5 à chaque critère suivant : créativité, originalité des compositions, qualité musicale (technique), valeur globale, présence scénique. Le ou les artistes ayant obtenu le maximum de points seront les lauréats du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix.

Leurs noms seront annoncés à l'issue du tremplin.

#### **DESCRIPTION DES PRIX**

- **1<sup>er</sup> prix** : Mise à disposition de la salle et du régisseur technique pendant 3 jours, avec hébergement (2 nuits) et repas pour les membres du groupe
- Participation en 1<sup>ère</sup> partie dans la Saison Culturelle de Scène aux Champs
- Enregistrement d'une maquette à Pôle Sud
- **2<sup>ème</sup> prix** : Enregistrement d'une maquette à Pôle Sud

#### **Association SCÈNE AUX CHAMPS**

30 place de la mairie 40230 Saubrigues

Tél. : 06 88 59 28 18

[scene-champs@wanadoo.fr](mailto:scene-champs@wanadoo.fr)

[www.scene-champs.fr](http://www.scene-champs.fr)

Version du 18/01/2019, consultez

<https://www.scene-champs.fr/plein-chant/> pour la dernière version



SCENE DEPARTEMENTALE

LA MAMISÈLE - 40230 SAUBRIGUES

#### **ARTICLE 5 : ORGANISATION DU TREMLIN PLEIN CHANT**

Les artistes et/ou groupes candidats déclarent être informés et acceptent que :

- les frais de déplacements sur le lieu du concert soient intégralement à leur charge.
- ils devront fournir et se produire avec leur matériel musical propre (notamment instruments de musique...), l'organisateur ne mettant à leur disposition que du matériel de sonorisation et d'éclairage.
- ils se produiront sur scène dans le cadre d'un concours visant à promouvoir les jeunes talents et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour leur prestation.

Une collation sera assurée dans la soirée pour les artistes.

#### **ARTICLE 6 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE**

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le tremplin est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si par suite d'incidents (problèmes postaux, incidents sur les connections), l'inscription des artistes et/ou groupes participants n'aurait de ce fait pu être prise en compte.

L'organisateur se réserve la faculté de modifier, de reporter ou d'annuler le tremplin à tout moment en cas de force majeure et plus généralement si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

#### **ARTICLE 7 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

En application de la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978, dans l'hypothèse où un fichier informatique contenant des informations relatives aux artistes et/ou groupes participants du tremplin serait constitué, chaque participant à un droit d'accès, de modification et de retrait des informations le concernant.

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce tremplin, et que vive la musique !**

**Association SCÈNE AUX CHAMPS**  
30 place de la mairie 40230 Saubrigues  
Tél : 06 88 59 28 18  
[scene-champs@wanadoo.fr](mailto:scene-champs@wanadoo.fr)  
[www.scene-champs.fr](http://www.scene-champs.fr)

Version du 18/01/2019, consultez  
<https://www.scene-champs.fr/plein-chant/> pour la dernière version